

**Comment assurer la continuité des apprentissages en SVT pendant cette période de crise sanitaire ?
Complément du 29 mai aux notes :
n°3 du 15 avril n°2 du 27 mars et à la première note envoyée le 20 mars**

Note n°4 : Renseignement des livrets scolaires pour le Baccalauréat

Cette note a pour objectif de fournir des éléments pour rendre le livret scolaire le plus informatif possible, en vue d'une décision d'obtention du Baccalauréat.

La note de service du 28 mai 2020, portant sur les modalités d'organisation du baccalauréat, dans le contexte de l'épidémie précise, entre autres, les principes à respecter pour le renseignement du livret scolaire.

Extrait

... « *Le livret scolaire est renseigné par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication l'engagement le assiduité et les progrès du candidat dans le cadre de sa scolarité* »...

Concernant le niveau atteint, le professeur de SVT doit, pour chaque compétence générale ou expérimentale, positionner l'élève selon 4 niveaux de maîtrise. Le positionnement du candidat en niveau 2 (maîtrise insuffisante) ou niveau 3 (maîtrise) présente une importance particulière cette année. En effet la décision d'obtention du diplôme repose sur l'appréciation d'un niveau en contrôle continu.

Afin de vous aider à faire la distinction entre ces deux niveaux, vous trouverez **en annexe un document qui propose quelques descripteurs distinctifs de niveaux de maîtrise**. Je remercie les formateurs pour leur réflexion et leur collaboration à la rédaction de ces descripteurs.

Extrait

... « *Une attention particulière est portée à la qualité de chaque appréciation et à la richesse des informations données au jury pour l'éclairer sur les capacités et les connaissances et le niveau de compétence atteint par le candidat. Ces appréciations permettent aux professeurs d'expliquer, le cas échéant, une modalité particulière d'évaluation, de nuancer, de contextualiser une moyenne surtout si elle est considérée comme peu représentative des qualités du candidat dans le contexte de l'année scolaire 2019 2020* »...

La qualité de la rédaction de ses appréciations est fondamentale. Elles doivent apporter les informations complémentaires aux notes (moyenne) et aux niveaux de maîtrise des compétences. Elles renseigneront par exemple sur l'engagement, la régularité, les efforts du candidat, au cours de cette période d'enseignement à distance. Elles ne comporteront **aucun élément qui puisse rompre avec le nécessaire anonymat** d'un document d'examen.

Extrait

... « *Les moyennes annuelles du livret scolaire ...sont la moyenne des moyennes du premier et 2ème trimestre ou celle des moyennes semestrielles selon l'organisation de l'établissement ...Elles sont arrondies à l'unité supérieure. Dans le cas où il n'y a qu'une moyenne trimestrielle où semestrielle la moyenne annuelle est égale à cette note. Les notes obtenues au titre du 3e trimestre avant, pendant, comme après la fermeture des établissements ne sont pas prises en compte dans les moyennes annuelles en revanche elle donne lieu à appréciation dans le livret scolaire afin d'éclairer les travaux des jurys.*

Ainsi pour cette session très particulière du baccalauréat je compte sur l'implication de chacun d'entre vous afin que les livrets scolaires soient renseignés avec soin et précision et fournissent au jury d'examen les informations les plus éclairantes possibles. Je vous remercie à l'avance pour le temps consacré.

